



“Les augmentations salariales dans la fonction publique n’auront pas d’impact sur les équilibres financiers de la Tunisie” (Chalghoum)

Le financement des augmentations des salaires dans la fonction publique, suite à l’accord signé entre le gouvernement et l’Union générale tunisienne du travail (UGTT), n’aura pas d’impact sur les équilibres financiers du pays. C’est ce qu’a affirmé Ridha Chalghoum, ministre des Finances, qui rappelle que le pays a été confronté auparavant à pareil cas, comme la hausse des cours de pétrole, et est parvenu à préserver ces équilibres.

Intervenant lors d’une rencontre sur la loi de finances 2019, tenue jeudi à Béja, Chalghoum a mis l’accent sur les avantages de ladite loi qui comprend des mesures en faveur des chômeurs, notamment la couverture sociale et de santé, ainsi que d’autres mesures pour encourager les non-professionnels à l’utilisation d’Internet, outre l’impulsion de l’investissement et le renforcement de la transparence.

Sur un autre plan, il a souligné que la justice examine actuellement un dossier de corruption dévoilé récemment dans le gouvernorat de Jendouba qui inculpe un nombre d’agents de recettes des finances de délits de corruption.

Des experts de la direction générale des études, de la législation fiscale ont présenté à cette occasion des interventions sur la loi de finances pour l’année 2019, sur le thème des impôts directs et indirects, les frais d’enregistrement, les procédures fiscales locales, ainsi que des mesures dans le domaine de la comptabilité publique et du recouvrement.

A rappeler que la loi de finances pour l’année 2019 comporte une série de mesures qui concernent particulièrement la généralisation des transactions par la facture électronique, la mise en place d’un mécanisme de traçabilité pour un nombre de produits, la réduction des impôts sur les voitures populaires et la réduction de la TVA sur les services de la téléphonie fixe.

D’autres mesures contenues dans ladite loi portent sur l’adaptation de la législation fiscale aux normes internationales au niveau des prix de change, la levée du secret professionnel fiscal concernant certaines autorités et établissements publics et l’encadrement de l’échange des informations, ainsi que la rationalisation des transactions financières en espèces et la création d’une base de données pour les services fiscaux.

Source : WMC